

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 ter**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) **Arthur BELLEFLAMME**      Date et signature (2) : 15 octobre 1997

**2. Intitulé de la section : (2)**

**FORMATION A L'ANIMATION ET AU DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES  
TOURISTIQUES LOCALES EN MILIEU RURAL ET SUBURBAIN**

CODE (3)      741010 S 20 S 2

**3. Finalités de la section :**      Reprises en annexe n° 1 de ....1... page(s) (2)

**4. Classement de la section :**

- (1) Enseignement secondaire du degré :  (1) inférieur       (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court       (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**5. Titre délivré à l'issue de la section :**

Certificat de «Formation à l'animation et au développement d'activités touristiques locales en milieu rural et suburbain» spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale

**6. Modalités de capitalisation :**

- 6.1. Organigramme de la section
- 6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de ....1... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de la section : (3)

74101032052

## 7. Unités constitutives de la section :

<u>Intitulés</u> (2)	<u>Classement des U.F.</u> (2) (4)	<u>Code des U.F.</u> (5)	<u>Unités déterminantes</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Principes théoriques élémentaires d'une activité touristique locale	ESST	74101032052	XXXXXX	160
Inventaire et exploitation des ressources historiques, de folklore et de loisirs, de la nature et du milieu rural à des fins touristiques	ESST	04101032052	XXXXXX	200

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	360
B) nombre de périodes professeur (2)	360

## 8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

Repris en annexe n° 3 de ..... page(s) (2)

## 9. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis favorable Jotovitch

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

14 JAN. 1998

Date : .....

Signature :

- (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'Administration  
 (4) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA  
 (5) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'Administration

# FORMATION A L'ANIMATION ET AU DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES TOURISTIQUES LOCALES EN MILIEU RURAL ET SUBURBAIN

Date: 15/10/97

## Annexe 1 (8ter)

### **Finalités de la section**

#### Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, la section doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### Finalités particulières

Cette section vise à fournir à des animateurs locaux amenés à prendre des responsabilités dans le développement touristique de leur région, les éléments de formation fondamentaux, à savoir:

- connaître le potentiel touristique de la région dans les domaines de la flore, de la faune et du patrimoine architectural, de l'archéologie, du folklore, de l'histoire et documentation socio-culturel, artistique et social;
- organiser des prestations de services touristiques tels que: information, circuit touristique, ... ;
- comprendre les implications financières nécessaires à la mise en place d'un projet;
- accueillir les publics de tourisme;
- animer une activité centrée sur un sujet ayant un caractère touristique;
- travailler en équipe pour assurer la promotion de l'intérêt touristique de leur localité ou sous-région.

**FORMATION A L'ANIMATION ET AU DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES TOURISTIQUES  
LOCALES EN MILIEU RURAL ET SUBURBAIN**

UF1: Principes théoriques élémentaires d'une activité  
touristique locale

UF2: Inventaire et exploitation des ressources  
historiques, de folklore et de loisirs, de la nature et du  
milieu rural à des fins touristiques

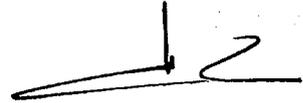
Modalités de capitalisation

**DEMANDE D'EMPRUNT****ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1****DOCUMENT 8 ter****SECTION**

Emprunt par un réseau d'un dossier de référence provisoire « Section » d'un autre réseau

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française  
 (1) Provincial et communal  
 (1) Libre confessionnel  
 (1) Libre non confessionnel



Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves DECHEVEZ Date et signature (2) : ...0.6.DEC...1999

**2. Intitulé de la section : (2) Formation à l'animation et au développement d'activités touristiques locales en milieu rural et suburbain**Classement de la section : (2) ~~ESSY~~

Code du dossier de référence emprunté : (2)

74 10 10 S 20 S~~1~~**3. Unités de formation constitutives de la section (ou à compléter en annexe si nécessaire) :**

<u>Intitulés</u> (2)	<u>Classement des U.F.</u> (2) (3)	<u>Code des U.F.</u> (2)	<u>Code du domaine de formation</u> (2)	<u>Unités déterminantes</u> (2)
Principes théoriques élémentaires d'une activité touristique locale	ESST	74 10 11 U 21 S <del>1</del>	707	X
Inventaire et exploitation des ressources historiques de folklore et de loisirs de la nature et du milieu rural à des fins touristiques	ESST	04 00 03 U 21 S2	<del>707</del> co-1	X

**4. Tableau de concordance approuvé par la Commission de concertation le (03-DEC-1999) pris en annexe.**

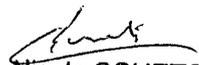
Réservé à l'administration

**5. Prend acte**

Date 09 DEC. 1999

Signature :

Le Directeur général adjoint,

  
 Nicole SCHETS G. SCHMIT  
 Directrice

Déposé à l'administration par le réseau

en date du : 06.12.1999

N° dossier : 2907

- (1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter par le réseau  
 (3) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA

## PROJET DE TABLEAU DE CONCORDANCE

Nouvelle structure				Structure existante			
<i>S/U</i>	<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Nbre périodes</i>	<i>S/U</i>	<i>Code</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Nbre périodes</i>
S		Formation à l'animation et au développement d'activités touristiques locales en milieu rural et suburbain	360	S	741010S20S1	Formation à l'animation et au développement d'activités touristiques locales en milieu rural et suburbain	320
U		Principes théoriques élémentaires d'une activité touristique locale	160	U	741011U21S1	Principes théoriques élémentaires d'une activité touristique locale	120
U		Inventaire et exploitation des ressources historiques de folklore et de loisirs, de la nature et du milieu rural à des fins touristiques	200	U	040003U21S1	Inventaire et exploitation des ressources historiques de folklore et de loisirs, de la nature et du milieu rural à des fins touristiques	200



Code de l'unité de formation : (3)

04000342132

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
	(2) (4)	(2) (5)	(2)
Inventaire et caractéristiques des pratiques touristiques en milieu rural et suburbain	CT	B	45
Exploitation des ressources historiques, de folklore et de loisirs à des fins touristiques	CT	B	45
Exploitation de la nature et du milieu rural dans le cadre de la compétence de guide-nature	CT	B	70
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	40
		Total des périodes	200

**12. Réserve au Service d'inspection :**a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*Tout l'activité  
"Exploitation de la nature..."  
A été favorisée  
08.01.98 LAMOTTE*

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 16 JAN 1998

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

UF 2: Inventaire et exploitation des ressources historiques, de folklore et de loisirs, de la nature et du milieu rural à des fins touristiques

Date: 15/10/97

## Annexe 1

### **Finalités de l'unité de formation**

#### Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion social, cette unité de formation vise à:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### Finalités particulières

Cette unité de formation doit concourir aux deux finalités de la section en développant chez l'apprenant les capacités de:

- inventorier dans leur région les activités et les centres d'intérêt touristiques;
- repérer le potentiel touristique non encore exploité, afin d'articuler ces deux potentiels en vue de pouvoir présenter au public ciblé un éventail susceptible de l'intéresser.

UF 2: Inventaire et exploitation des ressources historiques, de folklore et de loisirs, de la nature et du milieu rural à des fins touristiques

Date: 15/10/97

## Annexe 2

### **Capacités préalables requises**

#### Capacités

Pour être admis, l'apprenant devra faire preuve qu'il est capable de:

- exploiter les caractéristiques locales dans les différents domaines intervenant dans l'activité;
- établir la hiérarchie de qualité des activités et évaluer leur importance;
- présenter une organisation touristique concrète en tenant compte des principes de base;
- accueillir un touriste ou un groupe de touristes;
- établir le budget de l'activité et en tenir le livre de compte;
- élaborer un feuillet simple destiné à informer le public sur l'activité ;
- sur le terrain, accueillir un groupe et expliquer :
  - \* le fonctionnement d'un écosystème et de toutes les interactions ;
  - \* la notion de biodiversité ;
- présenter et développer un thème relatif à la nature (haie, oiseaux, déchets, eau,...) devant un groupe sous forme d'exposé.

#### Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation 1 «Principes élémentaires d'une activité touristique locale».

UF 2: Inventaire et exploitation des ressources historiques, de folklore et de loisirs, de la nature et du milieu rural à des fins touristiques

Date: 15/10/97

### **Annexe 3**

#### **Constitution des groupes ou regroupement**

NEANT

UF 2: Inventaire et exploitation des ressources historiques, de folklore et de loisirs, de la nature et du milieu rural à des fins touristiques

Date: 15/10/97

## Annexe 4

### **Programme des cours**

L'étudiant sera capable:

1. *Pour le cours d'inventaire et caractéristiques des pratiques touristiques en milieu rural et suburbain:*

- définir la notion de potentialité touristique;
- identifier l'offre de sa localité ou sous-région en activités et produits à usage touristique, cette offre comprendra aussi bien les centres d'intérêt à caractère architectural et/ou festif et/ou folklorique et/ou socio-économique et/ou patrimonial et/ou religieux et/ou artistique, culturel, naturel et/ou forestier;
- à partir de documents mis à la disposition, expliquer synthétiquement les origines, caractéristiques et particularités de ces centres d'intérêt;
- répertorier les activités existantes et potentielles susceptibles de développer un intérêt en matière de tourisme tant au niveau de la flore et/ou de la faune et/ou du patrimoine architectural, historique et/ou festif et/ou folklorique et/ou socio-économique et/ou patrimonial et/ou religieux et/ou artistique et culturel;
- connaître et appliquer les règles élémentaires en matière d'accueil de touristes dans le cadre d'une activité à caractère touristique en tenant compte du type de public et du temps imparti à cette activité;
- établir avec d'autres animateurs un réseau de services communs pouvant être programmé en activités complémentaires sur ½ jour, un ou plusieurs jours.

2. *Pour le cours d'exploitation des ressources historiques, de folklore, et de loisirs à des fins touristiques:*

- présenter les caractéristiques historiques, les potentialités folkloriques et les spécificités archéologiques au moyen d'illustrations ou de visites;
- présenter les activités culturelles et artistiques de la région en reprenant les centres d'activités et d'exposition existants ainsi que les particularités des artistes locaux;
- présenter les particularités économiques et sociales au départ de l'historique social et économique, l'évolution industrielle, le patrimoine industriel actuel et éventuellement préparer les visites d'usines intéressantes pour le touriste.

3. *Pour le cours d'exploitation de la nature et du milieu rural - Guidance d'un groupe:*

- présenter les types d'exploitation des bois et sites naturels par l'homme, en parlant des différentes opérations telles que les plantations, l'abattage, le débardage des arbres; ainsi que des métiers anciens et actuels tels que bûcheron, scieur, fauteur, écorceur, planteur, arpenteur, garde, etc. rencontrés dans la sous-région considérée.

- reconnaître les principales espèces de mammifères, d'oiseaux, de reptiles et amphibiens, d'insectes volants et rampants qui peuplent les bois et les sites de réserve naturelle ainsi que le milieu rural et suburbain considéré et/ou expliquer leur rôle dans leur écosystème respectif et les éventuelles mesures de protection prises à leur égard et/ou identifier leurs traces, empreintes, terriers, gîtes, nids, de même que leurs cris, chants ou autres éléments relevant leur présence.
- reconnaître les principales espèces de plantes (arbres et fleurs) et des champignons des bois et forêts ainsi que du milieu rural et suburbain considéré et/ou en déterminer les espèces rares et protégées, dangereuses ou utiles et/ou apprécier leur éventuel usage culinaire, médicinal, artisanal, industriel ou autre.
- expliquer la notion de réseau écologique et inventorier les zones principales d'intérêt biologique.

Le «et/ou» peut s'expliquer par le fait que le programme doit être appliqué en fonction des lieux qui ne comprennent pas toutes les potentialités simultanément.

UF 2: Inventaire et exploitation des ressources historiques, de folklore et de loisirs, de la nature et du milieu rural à des fins touristiques

Date: 15/10/97

## Annexe 5

### **Capacités terminales**

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant devra prouver, à partir d'un travail écrit, qu'il est capable, au moyen de documents mis à sa disposition et relatifs à une région de:

- répertorier les attractions et centres d'intérêts touristiques tels que: sites remarquables et/ou historiques, lieux-dits, musées, châteaux, édifices religieux et autres, monuments, œuvre d'art, maison de personnage célèbre, artisanat et commerce, etc. et d'en expliquer brièvement leur histoire, leurs caractéristiques et particularités;
- répertorier les événements et activités à caractère festif et/ou folklorique, tels que carnivals, marches folkloriques, pèlerinages, processions, concours, foires, marchés, brocantes, braderies, etc. et d'en expliquer leur origine, leurs caractéristiques et particularités;
- répertorier les principales espèces animales et végétales de la région ainsi que leurs synergies;
- d'élaborer et établir en fonction des points 1 à 3 ci-dessus un système cohérent et attractif en matière d'accueil du touriste et qui ciblerait un type de public précis, selon l'âge et le temps dont il dispose pour réaliser l'activité;
- d'établir des relations avec des collègues éventuels en vue de tisser un réseau touristique en complémentarité d'activités;
- d'un point de vue «nature», adapter un exposé ou une guidance en fonction du public ciblé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'apprenant à faire preuve de rigueur et de précision dans la recherche et l'exploitation des ressources disponibles ainsi que de la cohérence du système développé pour accueillir le public et des collaborations judicieuses établies pour tisser un réseau touristique.

UF 2: Inventaire et exploitation des ressources historiques, de folklore et de loisirs, de la nature et du milieu rural à des fins touristiques

Date: 15/10/97

## **Annexe 6**

### **Chargé(s) de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert en pratiques touristiques en milieu rural et suburbain.

S'il est expert, il aura acquis une expérience professionnelle propre à chacune des matières enseignées.

Les compétences seront dûment attestées.



Code de l'unité de formation : (3)

7410 MU21 S2

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	(2)	<u>Classement</u>		<u>Code U</u>	<u>Nombre de</u>
		<u>du(des) cours</u>		(2) (5)	<u>périodes</u>
		(2) (4)			(2)
Tourisme rural et suburbain : organisation		CT		B	42
Gestion comptable		CT		B	22
Publicité		CT		B	22
Approche «Nature»		CT		B	42
<b>2. Part d'autonomie</b>				P	32
				Total des périodes	160

v

**12. Réserve au Service d'inspection :**a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis favorable Gotoirel

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

14 JAN 1998

Date : .....

Signature :


  
 COUR.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

## Annexe 1

### **Finalités de l'unité de formation**

#### Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion social, cette unité de formation vise à:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### Finalités particulières

Cette unité de formation doit concourir aux finalités de la section en développant chez l'apprenant les capacités de:

- se familiariser avec les principaux domaines et métiers pouvant intervenir dans le domaine touristique de leur localité ou sous-région;
- acquérir les connaissances élémentaires en vue de gérer une activité touristique locale et d'en assurer l'information.

## Annexe 2

### **Capacités préalables requises**

#### 1. Capacités

Pour être admis, l'étudiant devra faire preuve qu'il est capable de:

- comprendre à la lecture et/ou à l'audition un texte de maximum une page du niveau de l'enseignement secondaire inférieur et du domaine professionnel du tourisme;
- connaître et appliquer les quatre opérations fondamentales de calcul, et pouvoir effectuer une opération de change.

#### 2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur.

UF 1: Principes théoriques élémentaires d'une activité touristique locale  
Date: 15/10/97

### **Annexe 3**

## **Constitution des groupes ou regroupement**

NEANT

## Annexe 4

### Programme des cours

L'étudiant sera capable de:

1. *Pour le cours de « Tourisme rural et suburbain : organisation »:*

- énoncer et expliquer le rôle et l'utilité des différents domaines et métiers pouvant intervenir dans le domaine du développement touristique local;
- évaluer la prépondérance et la hiérarchie de certaines activités à caractère touristique dans le cadre d'un développement du tourisme dans une localité ou une sous-région;
- citer les principes de base d'une organisation touristique;
- appliquer les principes fondamentaux relatifs à l'accueil du touriste ou d'un groupe de touristes, c'est-à-dire:
  - \* les qualités de communication de l'animateur (critères psychologiques et techniques de présentation);
  - \* la faculté d'adaptation aux centres d'intérêt d'un touriste individuel (communication plus en profondeur par le système de questions-réponses), et d'un groupe de touristes (communication globale par les techniques d'animation de groupe);
  - \* les règles élémentaires d'organisation (horaires, déplacements, ...);

2. *Pour le cours de « Gestion comptable »:*

- comprendre, remplir et utiliser les différents documents qui interviennent dans les opérations de paiements tels que le chèque, l'eurochèque, le virement, le bulletin de versement, l'avis de domiciliation, l'ordre permanent, l'extrait de compte, etc.;
- appliquer les obligations commerciales propres à l'activité envisagée;
- appliquer les règles de comptabilité analytique courante;
- appliquer les règles d'un budget;

3. *Pour le cours de « Publicité »:*

- comprendre et appliquer les règles minimales à respecter pour concevoir un feuillet publicitaire propre à son activité, c'est-à-dire l'application des règles élémentaires:
  - \* de conception: logique des idées et de la structure;
  - \* de rédaction: concision et clarté;
  - \* de présentation technique: cadrage et illustration;
  - \* d'attractivité: intérêt et motivation;

4. Pour le cours de « Approche «Nature» »:

- comprendre et expliquer les classifications générales du règne animal et végétal;
- étudier et expliquer les interactions entre le sol, la faune et la flore dans un écosystème;
- connaître les aspects généraux de la nature relatifs aux notions de:
  - \* sol, sous-sols, eau, air et climat;
  - \* biodiversité;
  - \* écosystèmes et agels fondamentaux (eau, azote, ...);
  - \* biotope, habitat et chaînes alimentaires;
- connaître et expliquer les problèmes de dégradations diverses (nitrates, entrophication, toxicologie, ...);
- connaître les principes généraux de la réglementation en matière d'environnement.

## Annexe 5

### Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite de l'unité de formation, l'apprenant devra prouver, par un travail écrit et/ou une animation orale en conditions réelles concernant un projet d'animation d'activité touristique locale, qu'il est capable de:

- exploiter les caractéristiques locales dans les différents domaines intervenant dans l'activité;
- élaborer un feuillet et/ou un circuit simple destiné à informer le public sur l'activité;
- établir le budget de l'activité et en tenir le livre de compte;
- accueillir un touriste ou un groupe de touristes;
- présenter une organisation touristique concrète en tenant compte des principes de base;
- établir la hiérarchie de qualité des activités et évaluer leur importance;
- sur le terrain, accueillir un groupe et expliquer:
  - \* le fonctionnement d'un écosystème et de toutes les interactions;
  - \* la notion de biodiversité;
- présenter et développer un thème relatif à la nature (haie, oiseaux, déchets, eau, ...) devant un groupe sous forme d'exposé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'apprenant de justifier ses choix quant aux caractéristiques de l'activité touristique et «nature» proposée sur la base des principes théoriques jugés suffisants de l'animation et de l'organisation d'activités touristiques, ainsi qu'aux implications commerciales, légales, techniques et publicitaires.

## **Annexe 6**

### **Chargé(s) de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert justifiera pour:

- le cours de « Tourisme rural et suburbain : organisation », d'une expérience de 4 années dans les activités d'organisation et d'accueil touristique;
- le cours de « Gestion comptable », d'une expérience de 4 années en comptabilité;
- le cours de « Publicité », d'une expérience de 4 années en conception publicitaire.